

Le Don d'organes...

Des questions ?

Des réponses...
Des témoignages...



Association « INFO DON D'ORGANES 26/07 » Année 2026

Références : Agence de la Biomédecine

La greffe est un acte médical de dernière chance

Elle est envisagée quand il n'y a plus de solution avec les traitements habituels.

La seule possibilité alors, pour sauver un malade, ou pour lui permettre de vivre dans de meilleures conditions, est de changer l'organe ou le tissu défaillant.

Dans de nombreux cas, seul le prélèvement d'organes ou de tissus sur un donneur peut permettre de réaliser cette greffe.



EN FRANCE, toutes les activités de **prélèvements et de greffes** d'organes, de tissus, de cellules, sont soumises à une **législation très rigoureuse** et sont sous contrôle de

L'AGENCE DE LA BIOMÉDECINE
(A.B.M.)



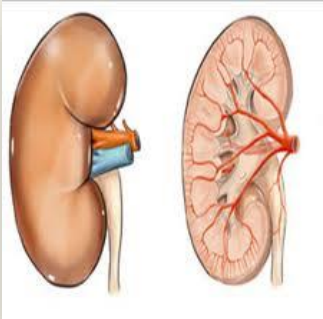
✓ **L'ABM supervise et coordonne les prélèvements d'organes** qui sont faits dans les **Etablissements de santé autorisés par l'Etat**, en collaboration avec le service de **Coordination Hospitalière de prélèvements.**



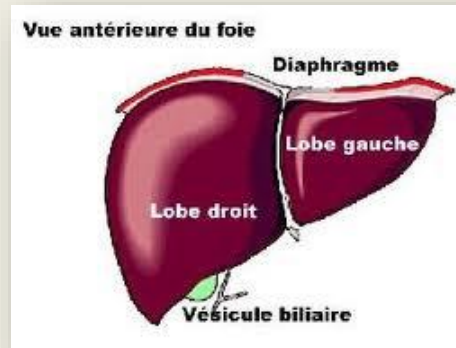
- ✓ **L'ABM évalue les activités de prélèvements et de greffes**
- ✓ **L'ABM fait la promotion du don d'organes et de tissus**

On peut greffer des **ORGANES...**

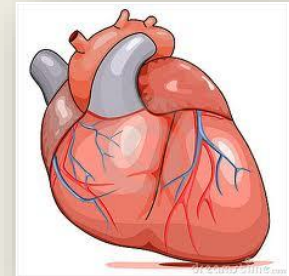
6148 greffes d'organes
en 2025 en France



Reins : 3867
(603 donneurs vivants)



Foies : 1 431
(11 donneurs vivants)



Cœurs : 421
Cœurs/Poumons : 6



Pancréas : 75
Ilots pancréatiques : 15



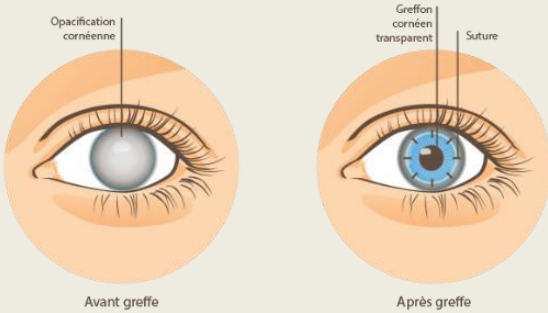
Intestins : 2
Rare et ne concerne
que la pédiatrie



Poumons : 331

En France, près de 70 000 personnes vivent avec un organe greffé

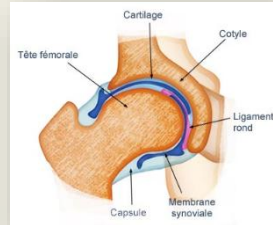
On peut greffer des **TISSUS**



La cornée

(Fine membrane transparente à la surface de l'œil)

7209 prélèvements en 2025



Os, tendons, ligaments



Valves cardiaques Veines et artères



De la peau

(Pour les grands brûlés)

Membres



Visage

Greffes composites:

C'est une greffe composée de plusieurs tissus greffés simultanément.

Associée en plus à une greffe de moelle osseuse provenant du même donneur pour augmenter les chances de compatibilité.

Les prélèvements d'organes, de tissus, de cellules sont possibles :

Sur des
donneurs
vivants



Sur des
donneurs
décédés
*Près de 90%
des dons*

Mais les possibilités de prélèvement sont différentes selon le cas...

Un donneur vivant peut donner certains organes :

Un rein

603 donneurs vivants en 2025

(Sur **3 867** greffes réalisées)



Marie vit avec le rein de son frère Richard Berry

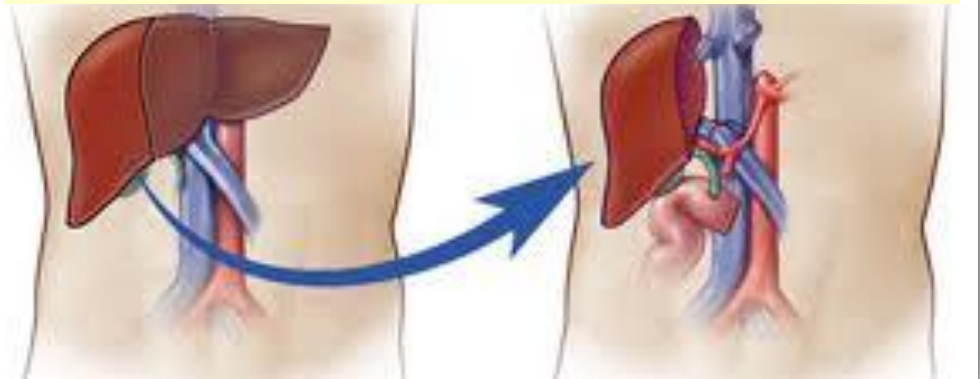
Un lobe de foie

11 donneurs vivants en 2025

(Sur **1431** greffes réalisées)

Partie du foie du donneur
qui est prélevée...

... et greffée sur le receveur



La loi de bioéthique a élargi le cercle des donneurs vivants d'organes qui peuvent être le père ou la mère et, par dérogation, un fils ou une fille, un frère ou une sœur du receveur, son conjoint, ses grands-parents, oncles ou tantes, cousins germains et cousines germaines ainsi que le conjoint du père et de la mère.

Le donneur peut également être toute personne apportant la preuve d'une vie commune d'au moins deux ans avec le receveur ainsi que toute personne pouvant apporter la preuve d'un lien affectif étroit et stable depuis au moins deux ans avec le receveur.

Un donneur vivant peut donner des cellules

Un peu de son sang



Chaque jour : 10 000 DONS
de sang sont nécessaires

Des cellules souches :

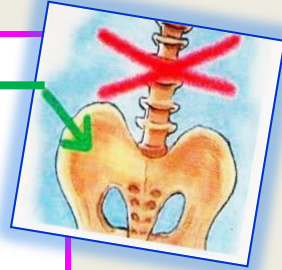
Don de sang placentaire
ou sang de cordon prélevé
après un accouchement



De la moelle osseuse

Ne pas confondre avec la moelle épinière

Principalement destinée à soigner des Leucémies



**Personne
mineure :**

Entre
frères et sœurs
uniquement

**Personne
majeure :**

Fichier National
Et International



Un prélèvement de moelle osseuse sur une donneuse
par cytophérèse. - Agence de la biomédecine

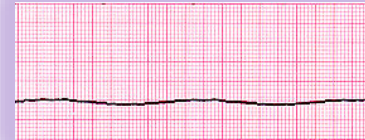
Donneurs décédés... Il y a 2 sortes de mort...

1

La mort à cœur arrêté

C'est la façon de mourir la plus connue :

Le cœur et la respiration sont définitivement arrêtés.



Le sang ne circule plus dans le corps, les organes ne sont plus irrigués.

Ce type de mort permet uniquement le prélèvement de tissus (*Cornée, peau, os....*)

Si la personne ne s'était pas opposée au prélèvement d'organes ou de tissus après sa mort, et s'il n'y a pas de contre-indication médicale à la greffe.

Et cela jusqu'à 24h après le décès

2

La mort à cœur battant ou mort encéphalique

Arrêt définitif du fonctionnement du cerveau qui est irrémédiablement détruit. L'activité cardiaque et respiratoire est maintenue artificiellement.



Ce maintien artificiel ne peut durer que quelques heures.

Le sang circule dans le corps.
Les organes sont encore irrigués.



Il faut assumer « l'étrangeté »
de la mort encéphalique :

Le sujet a l'aspect d'une personne endormie mais il est décédé...

En France, en 2025 :

- **3188** cas de **morts encéphaliques** ont été recensés (1% des décès à l'hôpital)
- **Seuls 1590** ont été prélevés - **Causes** : Contre-indications et **37,1% de refus...**

L'angiographie cérébrale

*L'angiographie cérébrale fait partie des examens qui **démontrent clairement l'état de mort encéphalique**, un produit visible à la radiographie est injecté et permet de voir s'il persiste une circulation sanguine dans le cerveau.*



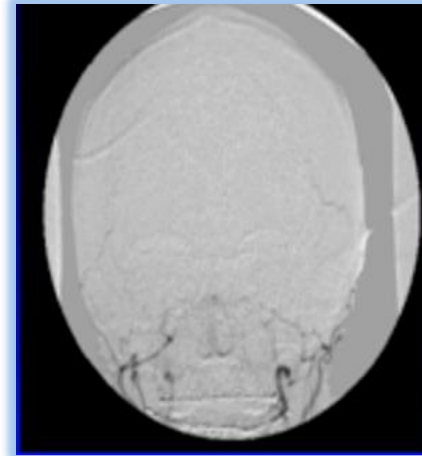
Coma végétatif

Nous pouvons voir qu'il persiste une circulation sanguine. Le cerveau est toujours irrigué...



**La personne est vivante,
elle peut se réveiller...**

Aucun prélèvement n'est possible



Mort encéphalique

Le sang ne circule plus dans le cerveau.

Celui-ci est irrémédiablement détruit.

La personne est déclarée décédée.

**C'est seulement dans ce cas (très rare)
qu'un prélèvement d'organes est possible.**



De nombreux examens sont obligatoires pour attester de la mort encéphalique.



Après observation des résultats de ces examens, le constat de mort sera signé par **DEUX médecins** titulaires et indépendants des équipes de prélèvement ou de greffe.

Il est alors possible d'envisager un prélèvement, **mais seulement si le donneur potentiel ne s'était pas opposé au prélèvement d'organes après sa mort...**

Les refus de prélèvements sont le plus souvent dus au fait que le sujet n'avait jamais été abordé en famille...



« Malgré leur douleur, Evelyne et Gérard ont accepté le prélèvement des organes de leur fils Guillaume, plusieurs vies ont été sauvées... »



L'ATTENTE...

Dans l'insuffisance rénale, des séances de dialyse 3 fois par semaine et un régime strict permettent au malade d'attendre la greffe...



Tout patient nécessitant une greffe est inscrit sur la
Liste Nationale d'Attente de l'ABM de façon anonyme



23 294 personnes étaient en attente en janvier 2026,
dont **11 642** en liste active

LA GREFFE



Validation du greffon :

- * Examens, bilans +++
- * Antécédents du donneur



REPARTITION DES ORGANES.

Les organes sont répartis anonymement selon des règles de répartition très précises :

- * Compatibilité sanguine ou tissulaire
- * Compatibilité morphologique
- * Degré d'urgence de la greffe
- * Contexte médical du donneur et du receveur
- * Impératifs logistiques (Distance, délai pour greffer...)

Lorsque la procédure de prélèvement est mise en place, chaque minute compte



Prélèvement	Délai pour greffer
Cœur	4/6 heures
Poumon	4/6 heures
Foie Pancréas	8/10 heures
Rein	24/48 heures

Dans le cas d'une greffe d'organe ou d'une greffe composite,
l'organisme met en place un système de défense pour
rejeter ce corps étranger qu'il ne reconnaît pas...

Ce phénomène s'appelle
« Le REJET »



Un traitement à vie
et un suivi médical régulier
seront alors nécessaires



Quelques réponses aux principales questions sur le don d'organes

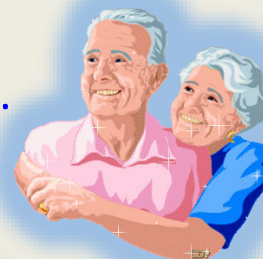


Le dernier chirurgien qui suture est responsable de la restauration tégumentaire.

L'aspect extérieur du corps est-il respecté ?
L'infirmière coordinatrice veille au respect du corps du donneur.



Existe-t-il une limite d'âge pour être donneur ?
Non, la décision est laissée à l'appréciation des médecins.



Peut-on connaître le nom des receveurs ?



En France, l'anonymat donneur-receveur est obligatoire mais la famille du donneur peut cependant être informée du résultat des greffes, si elle le souhaite...



Ne pas confondre :

- Le **Don d'organes** qui est **entièrement gratuit** (Le corps est restitué à la famille)
- Le **Don du corps à la science** où le corps est légué à une faculté de médecine, Il peut y avoir des frais pour le transport du corps et l'incinération.

Je suis **POUR** le don d'organes ou de tissus après ma mort



Du fait de la Loi du « **consentement présumé** » toute personne qui n'a pas exprimé son opposition est « **présumée consentante** ».
Il n'existe donc pas de registre de donneurs.

✓ JE LE DIS à mes proches pour qu'ils puissent en témoigner.

✓ Je peux porter sur moi une **carte de donneur**.
Elle n'a **pas de valeur légale**. Elle n'est **pas obligatoire**.



✓ Je peux aussi l'écrire sur un **papier libre**.



✓ Si je veux faire des restrictions aux prélèvements, je l'écris, je le dis à mon entourage ou **je peux l'enregistrer sur le Registre National des Refus**.

✓ Pour les personnes mineures : une personne mineure peut se prononcer en faveur du don d'organes mais l'accord des 2 parents ou du représentant légal est obligatoire.

Je suis **CONTRE** le don d'organes ou de tissus après ma mort

Chaque personne opposée au prélèvement de tout ou d'une partie de ses organes peut :



✓ S'inscrire sur le Registre National des refus de l'ABM

Le registre des Refus est consulté systématiquement avant tout prélèvement.

Toute démarche en vue d'un prélèvement est immédiatement arrêtée si le nom d'une personne apparaît. La famille ne sera alors pas consultée.

- Il est possible de s'y inscrire dès l'âge de 13 ans
- Il est possible d'exprimer un **REFUS PARTIEL** (Certains organes ou tissus)
- Il est possible de changer d'avis à tout moment

✓ Faire un écrit, qui devra être confié à un proche.

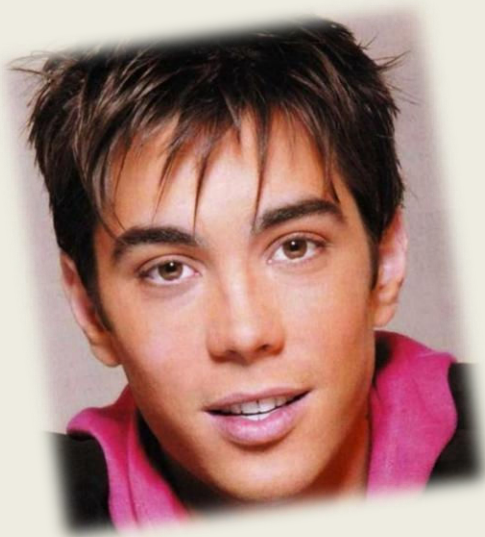
Ce dernier pourra ainsi le transmettre à l'équipe médicale en cas de décès.



✓ Faire savoir son opposition de vive voix à ses proches

Dans ce cas, il sera demandé de retranscrire par écrit les circonstances précises de l'expression de ce refus, et au proche qui l'a fait connaître, de signer cette retranscription.

La greffe...peut-être un jour moi ... ou l'un des miens ...



Grégory (Chambéry)
et Laura (Alixan)
n'ont pas reçu le greffon
qui aurait pu les sauver...



Coralie, 38 ans (Cornas) vit grâce à une greffe de foie depuis 33 ans...

Le Don d'Organes...

Je ne sais pas !...
Je n'en ai jamais parlé...
Je m'informe...
Je réfléchis...

Pour ?

Contre ?

Je décide et
je le dis à mes proches





*le ruban vert,
le lien qui nous unit*

Tous !

Don

d'organes

**SAVOIR
POUR SES PROCHES
ÇA CHANGE TOUT**

Nous pouvons tous être un jour concerné...

En tant que receveur ou donneur potentiel...

*En tant que famille de malade ou de
donneur potentiel. Parlons-en...*